



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

La SÀRL. PINT BAU de 38, Haaptstrooss L-9806 Hosingen, a introduit pour le compte de Madame Kim Mozina, une demande d'autorisation relative à un forage géothermique à op d'Schléid à L-9964 Huldange.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU/AUT/24/0735.

Troisvierges, le 22 août 2024
le bourgmestre
signé Edy Mertens



Transmis en copie par courrier électronique à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 19 août 2024, no. dossier EAU/AUT/24/0735.

Troisvierges, le 22 août 2024
le bourgmestre
signé Edy Mertens



(enlever le 09.09.2024)